



COMPTE RENDU

DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE

DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 29 AVRIL 2019

Service Assemblée

Sommaire

Participants	3
Accueil	4
Adoption du procès-verbal de l'AG du 18 mars 2019	4
Validation de la contribution de la CCI Lyon Métropole dans le débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais (NFL).....	4
Présentation de l'avis sur le métro E - concertation préalable du SYTRAL	14
Convention de partenariat 2019 avec Roanne Territoire	20
Convention NOVACITE - Demande de subvention pour 2019	22
Avis PLU de Villerest (dans la Loire)	25
Avis SCOT Rives du Rhône.....	25
Cession d'une parcelle de terrain à Ecully	28
Convention de mise à disposition de locaux à SAFE.....	31
Ouverture du capital de emlyon Business School.....	32
Informations du Président et des Présidents de Délégation - Questions diverses.....	38
Date de la prochaine Assemblée Générale	Erreur ! Signet non défini.

Participants

Membres élus présents :

Guy BACULARD ; David BALDINI ; Denis BANCEL ; Myriam BENCHARAA ; Bénédicte BETTANT CURAN ; Nathalie BOBIN ; Corinne BOGART ; Dominique BOUVIER ; Irène BREUIL ; Daniel BUGUET ; Pierre CHAMBON ; François CHARDINY ; Yves CHAVENT ; Jacques COIRO ; Philippe COLLOT ; Jocelyne CORNEC ; Marc DEGRANGE ; Guy DELORME ; Jean-François FARENC ; Nicolas FARRER ; Olivier FINAZ ; Frédéric FOSSI ; Evelyne GALERA ; Edith GALLAND ; Vincent GIRMA ; Alain GRANDOUILLE ; Jérôme GRENIER ; Patricia GROS MICOL ; Emmanuel IMBERTON ; Stéphanie JUHASZ ; Daniel LOCTIN ; Christophe MARGUIN ; Jean MOUGIN ; Henri PAIN ; Jocelyne PANSERAT ; Patrick PARAT ; Céline PARAVY-ATLAN ; Marta PARDO-BADIER ; Luc PELEN ; Céline PELESZEZAK ; Gérard PELISSON ; Philippe POBE ; Claude POLIDORI ; Régis POLY ; Yves POMMIER ; Thierry RAEVEL ; Jean-Jacques REY ; Denise ROMESTANT ; Elisabeth THION ; Philippe VALENTIN.

Membres associés présents :

Frédéric ADRIAENS ; Bertrand BOTTOIS ; Romain BOUCAUD MAITRE ; Jean-Michel COQUARD ; Frédéric DALAUDIERE ; Jacques DESCOURS ; Hervé MARIAUX ; Philippe MONTCHALIN ; Jacques MORIZE ; Michel PERROUD ; François ROYER ; Yves TAMIN.

Membres élus excusés :

Roland BERNARD ; Christian BERTHE ; Olivier BLANC ; Anne DAMON ; Philippe DAVID ; Marie-Claude DESBENOIT ; Guillaume DUVERT ; Marie-Claude FOUCRE ; Eric GARCIN ; Annabelle GRECO JAUFFRET ; Philippe GUERAND ; Frédéric JACQUIN ; Jean-Michel JOLY ; Claire-Lise JUVIGNARD ; Marie KALAI ; Sylvie KERGONOU ; Francis KESSOUS ; Pierre LARDON ; Véronique MADELRIEUX ; Jean-Louis MAIER ; Philippe MALAVAL ; Christian MISSIRIAN ; Alice NOURRISSON ; Anne-Sophie PANSERI ; Nathalie PRADINES ; Gilles RENAUD ; Claude RISAC ; Thomas SAN MARCO ; Sophie SOURY ; Hélène VILLARD ; Daniel VILLAREALE.

Membres associés excusés :

Jihade BELAMRI ; Philippe DALAUDIERE ; Christophe DEJOB ; Véronique DUPRE ; Hervé PONTILLE ; Ronald SANNINO ; André TIXIER.

Accueil

Le Président Emmanuel IMBERTON salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du Pôle Gestion Publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et Département du Rhône.

Adoption du procès-verbal de l'AG du 18 mars 2019

Dans la mesure où il n'y a pas de remarques, le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote du procès-verbal de l'AG du 18 mars 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Validation de la contribution de la CCI Lyon Métropole dans le débat public sur le nœud ferroviaire lyonnais (NFL)

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Pascal BEAUVÉRIE.

Pascal BEAUVÉRIE salue l'assemblée et remercie le Président. Pour cette présentation, il s'appuiera sur le témoignage de certains élus de l'assemblée ayant participé aux travaux de la commission Aménagement du territoire.

Le nœud ferroviaire lyonnais est à la fois le lieu de rencontre de circulations européennes de TGV, mais aussi de fret et de circulations à l'échelle de l'aire métropolitaine pour la mobilité des voyageurs et le quotidien des salariés qui se rendent sur leur lieu de travail.

Le nœud ferroviaire lyonnais, c'est 1 200 trains/jour : 51 % de circulation de TER, 18 % de TGV, 15 % de fret. 1/3 des retards répercutés sur les liaisons régionales ou françaises sont liés à ce nœud ferroviaire.

SNCF réseau présente lors d'un débat public des esquisses de long terme (2040). Les solutions qui sont prises aujourd'hui ne seront pas définitives, mais elles seront dimensionnantes ; SNCF réseau propose d'augmenter de 40 % la capacité de ce nœud, soit 23 trains/heure supplémentaires et par sens sur le nœud. Cela peut paraître très peu, mais les déclinaisons territoire par territoire, gare par gare, représentent des enjeux considérables. Pour le fret, c'est 3 trains/heure en plus. À ce jour, les sillons de fret ne sont pas garantis en termes de fiabilité, le choix du mode ferroviaire est donc contraint par la situation du nœud ferroviaire lyonnais. Ce sont donc des enjeux long terme en matière de circulation ferroviaire au niveau européen, mais aussi moyen terme afin de rétablir la fiabilité de ce nœud ferroviaire et des circulations pour la compétitivité des entreprises du bassin.

La commission Aménagement du territoire a notamment pointé le fait de répondre à des enjeux mondiaux avec des capacités d'export et d'import. La zone du port de Lyon Edouard Herriot est desservie par le fret ferroviaire, en liaison quotidienne avec Marseille et les grands ports maritimes du nord. Il s'agit de garantir cet import et ce grand export. Mais il faut aussi prendre en compte les échelles métropolitaines pour les liaisons voyageurs et TGV.

Sur le long terme, il faut permettre l'insertion sur ce nœud ferroviaire lyonnais de nouveaux projets comme le Lyon-Turin avec les extensions vers l'est. Concernant le débat public, 14 réunions sont prévues, le but étant d'informer sur les dernières études de SNCF réseau sur les évolutions de circulations voyageurs et de dessertes qui pourraient concerner les entreprises du territoire pour l'accessibilité de leurs salariés. Parmi les études livrées au débat public vendredi 26 avril 2019 à Pusignan entre autres sur les enjeux de Saint Exupéry, trois scénarios ont été présentés par le maître d'ouvrage. Dans la contribution de CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne à côté de celle de la CCI de région dans la mesure où il y a des enjeux régionaux et centraux, il est question d'améliorer les liaisons avec Saint-Exupéry et de faire monter en puissance la gare de Saint-Exupéry comme un hub voyageurs. On compte 1,5 million de voyageurs par jour à Saint-Exupéry actuellement et, à l'horizon 2030, 2,7 millions de passagers ferroviaires. À l'horizon 2040, la CCI porte une stratégie d'aménagement du territoire lyonnais avec les contributions apportées sur la directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, à savoir le développement de la zone autour de l'aéroport où les terrains sont plus plats et plus propices au développement de la Métropole.

La commission Aménagement du territoire a souligné en tant que premier enjeu le fait d'organiser les liaisons d'une grande métropole aux trois échelles évoquées.

Le deuxième enjeu porte sur des sillons fret de qualité, le troisième, quant à lui, sur le rééquilibrage qui doit être opéré entre les gares lyonnaises.

Il faut des réponses pour les circulations ferroviaires de manière à permettre de développer un niveau de type réseau express régional métropolitain comme le RER à Paris.

Enfin, la capacité de répondre sur l'accessibilité de la plateforme aéroportuaire Lyon Saint-Exupéry, les scénarios évoqués visent à garantir la fiabilité du service express entre le centre-ville et l'aéroport aujourd'hui opéré par Rhône Express. Des négociations sont en cours entre le SYTRAL et son délégataire, mais dans le cadre du débat public sur le nœud

ferroviaire lyonnais il y a également la possibilité de faire circuler des trains supplémentaires à l'horizon 2040 entre le centre-ville de Lyon (gares de Perrache et Part Dieu) et Saint-Exupéry. Il est également possible d'envisager des liaisons avec un train par heure entre Saint-Etienne et Saint-Exupéry et entre Clermont-Ferrand et Saint-Exupéry et trois par heure entre Roanne et Saint-Exupéry.

Chacun peut s'exprimer dans ce débat public et le site internet permet d'accéder aux archives du débat. Deux réunions publiques sont importantes pour le réseau consulaire : le 4 juin pour traiter du fret et le 27 juin sur le sujet de l'attractivité à la CCI de région.

La contribution sera traduite en cahier d'acteurs, document public, et remis à chacun des participants. Le cahier d'acteurs sert aussi d'élément *d'aiguillon* dans le débat public pour que d'autres acteurs puissent interagir, critiquer ou s'appuyer sur les arguments que la CCI portera.

Il est proposé de :

- souligner l'importance d'un scénario renforçant les liaisons du quotidien ;
- fiabiliser le fret dans ce nœud lyonnais, ce qui s'avère difficile à ce jour ;
- donner une nouvelle capacité pour avoir une ambition de Métropole européenne à l'horizon 2040 en se comparant à Munich, Barcelone et autres grandes métropoles, et, à travers l'avis de la commission Aménagement du territoire ;
- soutenir un scénario renforçant Saint-Exupéry comme hub en termes de TER et de TGV.

I - Le contexte

- Contribution de la CCI de Lyon et de la CCIR dans le cadre de la Mission sur le Nœud Ferroviaire Lyonnais en 2011 soulevant la question d'un rééquilibrage des dessertes entre la gare de Lyon Part Dieu et Lyon-Saint-Exupéry.
- Lyon Part-Dieu : première gare française de correspondance conçue pour 35 000 voyageurs /jour et qui en accueille 120 000 aujourd'hui.
- 1^{er} réseau ferroviaire régional hors Ile-de-France.
- Un nœud ferroviaire aujourd'hui congestionné : 1 200 trains par jour (51% TER, 18 % TGV, 16 % circulations techniques, 15 % fret) ; 1/3 des retards de train sur le réseau régional sont issus du NFL ; une ponctualité inférieure de 10 points à la moyenne nationale.

II – Le projet soumis au Débat public

- **Le projet** : augmenter la capacité du Nœud Ferroviaire de 40 % (passage de 41,5 en 2015 à 64,5 trains par heure) à l'horizon 2035+.
- **Les objectifs** :
 - o Répondre aux besoins du quotidien dans une logique de développement durable,
 - o Conforter le NFL comme hub ferroviaire,
 - o Contribuer au développement du fret ferroviaire,
 - o Offrir de la capacité supplémentaire au nœud dans son secteur le plus densément utilisé en cohérence avec les besoins futurs.

- **Les scénarios** :

2020-2025 : retour à la qualité avec un Plan de mobilisation de 500 M€ (nouvelle Voie L et accès Part Dieu).

2025-2030 : réponse capacitaire légère avec un nombre de places dans les trains et l'amélioration localisée de l'exploitation et la signalisation.

Après 2030 : réponse capacitaire forte « NFL long terme » en lien avec l'arrivée de grandes infrastructures : Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), Paris Orléans Clermont Ferrand Lyon (POCL), accès Lyon-Turin :

- 2 scénarii à cet horizon de nouvelle traversée de Lyon entre Saint-Clair et La Guillotière : scénario « surface » à 2,8 milliards d'euros (2 voies supplémentaires + 2 quais supplémentaires à Part Dieu) / scénario « souterrain » à 4,3 milliards d'euros (2 voies supplémentaires en souterrain avec nouvelle gare souterraine à Part Dieu).
- ajout à cet horizon de 2 voies supplémentaires entre Saint Fons et Grenay

- **Les réunions et contributions** :

Les enjeux des réunions du débat public :

- 1-Informer le public sur le projet
- 2- Permettre au public de s'exprimer
- 3-Éclairer le maître d'ouvrage du projet.

Calendrier des réunions où une mobilisation des élus CCI doit être prévue :

Judi 11 avril : réunion publique d'ouverture du débat à Lyon, Espace H7

Mardi 16 avril : Les transports du quotidien à Givors, Maison des fêtes et des Familles

Judi 18 avril : Les transports du quotidien à Anse, espace Ansolia

Mardi 23 avril : Les transports du quotidien à L'Arbresle, salle Claude Terrasse

Jeudi 25 avril : Voyageurs, marchandises, quelle cohabitation ? à Pusignan, Espace Odyssée

Mardi 14 mai : Les transports du quotidien à Vienne, salle des Fêtes

Jeudi 16 mai : Les transports du quotidien à Lyon, salle Victor Hugo (6e)

Mardi 21 mai : Les liaisons entre métropoles régionales à Grenoble, lieu à définir

Jeudi 23 mai : Les transports du quotidien à L'Isle d'Abeau, salle de l'Isle

➤ **Mardi 4 juin : Conférence-débat « le transport de marchandises et l'intermodalité dans le nœud lyonnais », CCIR, quai Perrache.**

Jeudi 6 juin : Quels aménagements ? Quels impacts ? À Lyon, lieu à définir

Mardi 11 juin : Quels aménagements ? Quels impacts ? À Vénissieux, salle Joliot-Curie

Mercredi 12 juin : Les liaisons entre métropoles régionales à Saint-Étienne, lieu à définir

Jeudi 13 juin : Les transports du quotidien à Ambérieu-en-Bugey, lieu à définir

Mardi 18 juin : Quels aménagements ? Quels impacts ? À Villeurbanne, lieu à définir

Mercredi 19 juin : Les liaisons entre métropoles régionales à Clermont-Ferrand, lieu à définir

➤ **Jeudi 27 juin : Atelier débat « le NFL et l'attractivité économique », à la CCIR.**

Jeudi 11 juillet : réunion publique générale de clôture à Lyon

III – Les enjeux pointés par la Commission aménagement du Territoire

Pour la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne, il s'agit, par des prises de parole et une contribution sous la forme d'un cahier d'acteurs, d'exprimer la nécessité d'aborder le débat sous l'angle multimodal et avec la vision d'une aire métropolitaine à 4 M d'habitants en relation avec ses territoires d'appui, avec une réponse issue du Livre Blanc : un plan d'avenir pour les mobilités de l'aire métropolitaine qui soit multimodal et à 3 échelles.

Parmi les enjeux pointés par la Commission, on peut noter, les enjeux forts suivants :

- Dans un scénario de développement soutenable, l'augmentation de +7 % des besoins de déplacements entre Saint-Etienne et Lyon peut être majorée. Quel que soit le scénario, l'accessibilité doit être multimodale sur cet axe avec des améliorations sur le plan routier permettant un développement soutenable (le service ferroviaire ne peut répondre à tous les enjeux de services voyageurs malgré un emport et une desserte TER améliorés avec 8 liaisons supplémentaires par heure et un service grande vitesse vers Lyon-Saint-Exupéry, par ailleurs les distances courtes

- entre fournisseurs et clients industriels, comme en prépost acheminement des plateformes de chargement ferroviaire fret, imposent un acheminement routier) ;
- Des aménagements de traversées du NFL permettant de traiter les fonctionnalités aux 3 échelles monde/aire métropolitaine/polarités et des liaisons Est-Ouest ;
 - Des sillons fret de qualité desservant les principales plateformes de chargement et zones logistiques.
 - Un rééquilibrage qui doit être opéré entre Part Dieu et le développement de Lyon-Saint-Exupéry avec l'arrivée de grands projets long terme (POCL, accès français Lyon-Turin et circulations TERGV) à partir d'aménagements capacitaires combinant les scénarios. À moyen terme, le CFAL peut apporter des fonctionnalités pour le fret avec la desserte des plateformes de chargement et un franchissement du Rhône ainsi qu'un shunt à Saint Fons pour une connexion à la ligne PLM. En termes de services, l'itinéraire doit pouvoir accueillir le fret et un service TER Saint-Etienne – Saint Exupéry.
 - Des réponses de robustesse ou capacitaire à moyen terme de type RER devant être complétées par un renforcement des réseaux TCU (avec une bonne interopérabilité).
 - Zoom sur Lyon-Saint-Exupéry : Horizon 2030 à 2,7 M de passagers ferroviaires :

1/ développement des dessertes en gare et montée en puissance comme hub.

2/ maintien d'une ligne ferroviaire Lyon centre - aéroport en moins de 30', tous les 1/4 d'heure, de 4h30 à minuit.

3/ meilleure connexion de l'Est lyonnais à l'aéroport, les ZI, Eurexpo et Grand stade.

4/ sur le fret : inscrire la plateforme comme équipement logistique métropolitain et plateforme européenne au même titre que nos voisins européens en Italie, Europe du Nord, Espagne et préserver des fonciers au Sud de l'aéroport où localiser un vaste chantier intermodal au croisement des corridors N/S et E/O.

Des scénarios pouvant apparaître comme alternatifs aux deux aménagements capacitaires objet du débat public sur le cœur du nœud devraient être soumis en cours de Débat public **avec un phasage** tenant compte de la réalisation partielle de certains grands projets d'infrastructures (CFAL) **et rééquilibrage de la desserte permettant une montée en puissance du Hub à Lyon-Saint-Exupéry sans dégrader la desserte de Lyon-Part Dieu.**

La CCI soutiendra le scénario qui répondra le mieux à des enjeux d'amélioration de services pour les circulations fret et voyageurs avec une augmentation des fonctions de Hub à Lyon-Saint-Exupéry à partir de nouvelles dessertes en services grande vitesse longue distance et services régionaux grande vitesse, par exemple sur la liaison Saint-Etienne vers Lyon-Saint-Exupéry avec un arrêt à Vénissieux/St Priest pour les ZI de l'Est Lyonnais ou Roanne vers Lyon-Saint-Exupéry permettant une liaison Est-Ouest.

La CCI Lyon Métropole **exprime l'exigence d'une vision d'ensemble des mobilités** et la nécessité de se projeter sur des impératifs **d'une Métropole de taille européenne.** En d'autres mots, les fluidités de circulation ne sont pas encore abordées avec une réflexion d'ensemble, ce qui risque de créer des nœuds dans les circulations et les attentes des usagers, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

IV - Conclusion et suite à donner :

Il vous est proposé de bien vouloir valider la contribution au Débat public qui sera publiée sous forme de cahier d'acteurs.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Luc PELEN, président de la Commission aménagement du territoire.

Luc PELEN rappelle que la CCI souhaite que la réflexion aille au-delà du nœud ferroviaire lyonnais et prenne en compte le développement de l'est lyonnais à travers les grands équipements, mais aussi la sous-utilisation du hub de Saint-Exupéry. Ce qui est proposé sur la Part Dieu étant à horizon de 40 ans, un certain nombre de choses sont à faire avant et à prendre en compte.

Le développement de l'est lyonnais est vital pour le futur, il faut raisonner sur l'accessibilité fret et personnes, avec une gouvernance plus large que le SYTRAL afin d'arriver à réaliser le réseau express régional à l'échelle de l'aire métropolitaine qui, à 20 ans, comprendra 3 à 4 millions de personnes. Il faut arriver à gérer par une gouvernance unique, mais avec le renfort des entreprises, de façon à influencer sur ce qui va se passer au niveau du métro et de la SNCF.

Guy DELORME estime que, Lyon étant probablement la seule grande métropole européenne régionale, il faut que cela reste une métropole rayonnante et qu'elle s'en donne tous les moyens. Roanne qui est un peu à l'extérieur considère que l'on doit pouvoir, à travers Lyon, trouver tous les moyens d'accéder à toute l'échelle européenne et mondiale et accéder facilement à cette métropole.

Christophe MARGUIN demande ce qu'en pensent les élus de Roanne et de Saint-Etienne dans la mesure où il est question du développement à l'est de Lyon et où on ne parle pas de l'ouest. Par ailleurs, il est là question de la Métropole de Lyon et Saint-Exupéry n'en fait pas partie. Beaucoup de sujets convergent, mais ne sont pas rassemblés ; l'ouest lyonnais est important également.

Luc PELEN souligne qu'en termes d'accessibilité on raisonne par territoire. Quand on raisonne à 20 ans, on s'aperçoit que l'accessibilité en transport en commun n'est pas prise en compte globalement, par exemple les dessertes de Lyon vers la plaine de l'Ain sont en souffrance. À horizon de 20 ans, l'aire métropolitaine sera plus large, or on n'en tient pas compte. Le grand développement de la Métropole est actuellement en souffrance sur l'est lyonnais, mais aussi sur l'ouest, mais les terrains fonciers faciles et accessibles pour les

entreprises sont sur l'est lyonnais avec une sous-occupation sur toute la plaine de Saint-Exupéry en termes économiques et de grandes implantations.

Evelyne GALERA rappelle que l'ouest Lyonnais est très mal desservi. C'est certes hors métropole, mais les entreprises sur ce territoire payent la taxe transport au même titre que les entreprises qui sont à l'est. Or, pour obtenir un arrêt sur la CD 342 avec le SYTRAL, il a fallu deux ans. Le territoire compte 3 000 entreprises et 12 000 salariés qui n'ont pas de moyens de transports, hormis leur véhicule. Elle estime qu'on entend toujours parler de Métropole et de l'est lyonnais, mais dans l'ouest des entreprises font aussi vivre l'économie avec leur CFE.

Le Président Emmanuel IMBERTON affirme que la CCI défend toutes les entreprises.

Concernant la liaison Saint-Etienne-Lyon, dans l'avis de la CCI un paragraphe est consacré au développement de cette ligne notamment après l'abandon de l'A45. C'est vrai que l'un des problèmes de la Métropole, c'est son étendu géographique étroite par rapport à la métropole de Marseille et cela rend compliqué un certain nombre de projets. En effet, comme cela a été souligné, l'aéroport n'est pas dans la Métropole, mais beaucoup de sujets sur les infrastructures dépassent la simple limite administrative de la Métropole.

Concernant le contournement A6/A7, il y aura des conséquences hors métropole. C'est la raison pour laquelle des élus travaillent sur un Livre Blanc de la mobilité, mais la Métropole devra probablement s'agrandir de façon à englober l'ensemble de ses sujets.

Il constate quand il discute avec des élus qui ne sont pas dans la métropole qu'ils n'ont pas toujours envie de la rejoindre au regard des taxes financières.

Quoi qu'il en soit, du côté Stéphanois beaucoup de personnes influentes dans le monde économique ont une ouverture d'esprit très forte sur ce sujet et sont prêtes à travailler sur une seule aire métropolitaine. Après, il faut voir comment cela se concrétise dans les faits, mais cette idée d'une grande aire métropolitaine commence à prendre forme. Maintenant on voit tous les jours les difficultés entre être dans et hors métropole sur les projets d'infrastructures.

Yves CHAVENT souligne que dans le Livre Blanc que la commission Aménagement du territoire est en train de rédiger, ils insistent beaucoup sur un système de transport en commun à la *parisienne*, de Saint-Etienne à Saint-Exupéry, sans oublier Roanne. Le

périmètre de la métropole est élargi sur ce sujet, étant conscient que ça ne peut pas fonctionner autrement.

Il estime par ailleurs que si l'aéroport Saint-Exupéry doit se développer, ce sera avec le fret. À ce jour, l'essentiel du fret est camionné, les camions partent de Saint-Exupéry pour Paris, Londres ou le Luxembourg. Le projet Eurocarex, ce sont des TGV de fret pour desservir depuis Lyon Saint-Exupéry les grands aéroports européens, sachant que les gros-porteurs de fret ne viennent pas à Lyon. Cela ne peut fonctionner que s'il y a des sillons et à ce jour, le projet Eurocarex est encore abstrait.

Le Livre Blanc reprend tous ces éléments et tient compte de l'ensemble des territoires, que ce soit l'est ou l'ouest. Le développement de la gare de Saint-Exupéry est une bonne nouvelle, il faut savoir que des gens de Villefranche ou Vienne prennent le train à Saint-Exupéry parce qu'ils sont sûrs de pouvoir se garer et qu'il n'y a pas de problème de circulation. Il y aura de plus en plus de monde à Saint-Exupéry s'il y a des trains !

Thierry RAEVEL propose d'ajouter un volet santé à la contribution au débat public de la CCI. Le 17 mai 2018 la Commission Européenne a renvoyé la France devant la Cour européenne de justice pour infraction à la norme de qualité de l'air, 11 territoires en France posent problème dont Lyon et Saint-Etienne. L'OMS estime à 48 000 le nombre de décès en France liés à cette problématique, dont on peut considérer qu'il y en a 8 000 sur Lyon et Saint-Etienne. On sait que 30 % de la problématique de la qualité de l'air vient du trafic routier et la réponse du nœud ferroviaire permettrait d'améliorer la qualité de l'air. C'est un élément à prendre en compte qui joue sur l'attractivité du territoire.

Pascal BEAUVÉRIE souligne que la CCI n'oppose aucun territoire dans sa contribution, mais en voulant être synthétique il a pu appuyer sur la dernière réunion publique qui comporte aussi des enjeux pour l'ouest. La capacité à développer un équilibre entre les gares lyonnaises permettra d'augmenter les dessertes à Perrache et à Saint-Exupéry et donc d'avoir de nouvelles circulations sur l'ouest lyonnais.

Parmi les gares desservies, 14 ont une desserte de 4 trains/heure (donc tous les ¼ d'heure), l'objectif du débat public long terme étant que 27 gares aient une desserte tous les ¼ d'heure. Des projets d'amélioration entre Givors et Brignais sont en discussion, mais aussi entre Brignais et Saint-Paul de manière à avoir une régularité et une fréquence plus importante qu'aujourd'hui.

Quant à la qualité de l'air, des éléments sont inhérents au mode ferroviaire, l'objectif d'organisation d'un réseau express régionale au niveau métropolitain vise à faciliter l'accessibilité des salariés. Un travail est engagé avec un certain nombre de zones industrielles sur l'amélioration d'accessibilité, 11 % des dirigeants de l'est lyonnais estiment que les dessertes en transports en commun sont bonnes ou très bonnes, par déduction 89 % sont mécontents.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise qu'il a rencontré les associations de chefs d'entreprise de l'est lyonnais et plusieurs maires. Manifestement les gens se sont organisés, l'écoute n'étant pas assez suffisante de la part de la Métropole. Concernant le dernier kilomètre, au niveau des entreprises implantées avec l'ADERLY, on constate de réelles difficultés et des gens sont en train de changer d'avis sur l'attractivité de la métropole.

Il s'agit de faire en sorte que ce débat sur les infrastructures sur les transports en commun soit au cœur des prochaines problématiques et notamment des prochaines élections. Le nouveau préfet a constaté en premier lieu qu'il y a une très forte attractivité économique, mais qu'il y a un déficit d'infrastructures. Les politiques doivent prendre conscience que l'attractivité du territoire passe par des infrastructures de qualité, mais le temps politique est plus long que le temps des responsables économiques, d'où l'idée de sortir ce Livre Blanc et de faire en sorte qu'il y ait une sensibilisation très forte de l'ensemble des décideurs sur ces sujets.

La délibération suivante évoque la nouvelle ligne de métro qui relie deux points de la métropole, mais qui va nécessiter 20 % du budget du SYTRAL sur un mandat. Il y a un réel problème de financement sur des infrastructures et les transports en commun.

Guy BACULARD demande qui va porter l'organisation et l'ingénierie financière de l'ensemble de ces projets.

Par ailleurs, dans la note il est question du POCL et il souhaiterait avoir des informations sur la réalisation de cette infrastructure.

Pascal BEAUVÉRIE informe que, sur le POCL, il y a un observatoire de saturation de la ligne TGV entre Paris et Lyon et c'est en fonction du niveau de tension et de saturation qu'un coup d'accélérateur sera mis sur le projet de LGV POCL.

Il faut savoir également que sur le POCL il y a une dimension liée à la loi d'orientation sur les mobilités et au rapport Duron, un classement par ordre de priorité des grandes

infrastructures a été fait. Ce sont des projets financés par l'État avec éventuellement des contributions de l'Union européenne.

Guy DELORME rappelle que le doublement de la ligne LGV était à l'ordre du jour il y a cinq ans. Il y avait compris dans cette éventualité le rôle que pouvaient jouer les régions dans le financement. Trois possibilités de réseau avaient été imaginées avec un consensus sur un réseau médian, mais cela n'a pas abouti, la région Centre Val de Loire ayant considéré qu'il n'y avait pas un détour suffisant à l'ouest pour participer au financement ; l'État a renoncé également.

Le tout TGV n'est plus un projet gouvernemental s'agissant plutôt de développer les réseaux de proximité que de doubler les lignes. Argument à l'encontre du doublement de la ligne TGV, un énorme progrès a été fait d'un point de vue informatique sur les TGV permettant de doubler leur cadence sur la ligne, ce qui a différé d'autant ce projet qui reviendra tôt ou tard à l'ordre du jour. En effet, la ligne TGV Paris-Lyon sera saturée et il faudra trouver une autre ligne. Les régions se mettront alors d'accord pour participer au financement.

Comme dans tous projets d'infrastructures, cela achoppe sur des questions politiques et il est invraisemblable de voir que sur tous les projets du monde économique l'obstacle est lié à la politique.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote et propose de bien vouloir valider la contribution au débat public qui sera publiée sous forme de cahier d'acteurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Présentation de l'avis sur le métro E - concertation préalable du SYTRAL

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Pascal BEAUVÉRIE.

Pascal BEAUVÉRIE souligne que ce projet inscrit au Plan de Déplacement Urbain vise à renforcer l'accessibilité de l'ouest lyonnais proche puisqu'il va surtout s'adresser à des populations sur l'itinéraire Francheville, Tassin la Demi-Lune, Ménival. Le but est de créer une cinquième ligne de métro entre Etoile d'Alaï et le centre-ville avec une mise en service en 2030, année de mise en service de l'anneau des sciences, bouclage du périphérique lyonnais, si celui-ci est confirmé. Il reste toujours la question d'organisation sur l'articulation entre les différents maîtres d'ouvrage et les différents projets et leur inscription dans le

temps, y compris le financement. Le coût serait de 1,2 Md€, pour rappel le budget annuel du SYTRAL étant de 1,3 Md€.

L'objectif est d'améliorer la desserte en transports en commun sur un territoire. On ne serait pas sur le tracé de Techlid, mais sur des zones urbaines et quelques centralités commerciales pourraient tirer un bénéfice d'une liaison avec le centre-ville. Mais, comme à Oullins, c'est aussi l'opportunité de renforcer l'attractivité d'un centre-ville et il faut un effort de la part des commerçants pour conserver cette attractivité et pour ne pas subir un effet d'aspiration d'autres grandes polarités commerciales comme Part-Dieu ou autres.

Deux scénarios sont mis en concertation préalable ; on n'est pas dans le même niveau d'avancement qu'un débat public, le dossier étant là assez avancé. 12 scénarios avaient été étudiés : tramway, passage de métro par le tunnel funiculaire entre autres. Ce qui est proposé à la concertation est déjà passé au crible par l'analyse technique du SYTRAL. En conséquence, on n'a pas une vision très précise des articulations qui auraient pu être faites avec les lignes ferroviaires de l'ouest lyonnais (Lozanne, Brignais et la ligne Saint-Paul Saint-Bel).

Le rapport bénéfices/investissements pour une ligne de métro est également à analyser dans la mesure où il y a 60 000 voyageurs/jour là où une ligne de métro est plutôt conçue pour 120 000 à 200 000 voyageurs/jour. La Commission a souhaité savoir s'il est possible d'améliorer l'interconnexion avec des zones comme Techlid et en termes de priorisation s'il ne vaudrait pas mieux, dans le budget et concernant les choix du SYTRAL dans le cadre du nouveau mandat, donner la priorité notamment à l'est ou à d'autres projets sur le cœur de ville.

I - Le contexte

- Plan de mandat du Maire de Lyon
- Projet inscrit à l'Anneau des Sciences et au Plan de Déplacements Urbain
- Etude d'opportunité et de faisabilité menée avec 12 scénarios de création d'une ligne nouvelle (métro ou tramway) : 3 scénarios depuis Perrache, 3 depuis Gorge de Loup, 3 depuis Bellecour, 3 depuis Hôtel de Ville.

II – Le projet soumis à concertation préalable

- **Projet de 5^{ème} ligne de Métro** entre Etoile d'Alaï et le centre-ville. Mise en service prévue en 2030. Coût : 1,2 Milliards d'euros.
- **Les objectifs : améliorer la desserte en transports en commun** des communes de l'ouest lyonnais et désengorger le trafic automobile vers le centre de Lyon.
- **Les scénarios :**
 - Scénario Alaï < > Bellecour : 6 000 m d'infrastructures en tunnel, avec 5 ou 6 stations. Nouvelle ligne en correspondance avec les lignes de métro A et D.
 - Scénario Alaï < > Hôtel de Ville : 6 600 m d'infrastructures en tunnel, avec 6 ou 7 stations. Nouvelle ligne en correspondance avec les lignes de métro A et C.

III – Proposition d'avis de la Commission aménagement du Territoire

- La construction d'une nouvelle ligne de métro selon le tracé présenté ne répond pas à la problématique des zones d'activités et Techlid qui représente près de 27 000 emplois.
- L'urgence de la situation de l'Est lyonnais mériterait d'être traitée prioritairement par des investissements sur des modes de transport en commun lourds.
- Par ailleurs, le rapport bénéfice/investissement paraît discutable sans autre élément sur les impacts économiques attendus : le métro E est conçu pour 60.000 voyages /jour pour 1 à 1,2 Mds € soit la totalité du budget annuel actuel du Sytral.
- Les impacts et fonctionnalités sur le réseau TCU/RER ne sont pas évoqués, or il aurait été utile de disposer de ces éléments. Aucun scénario de raccordement à Part-Dieu n'a été étudié par exemple. Les alternatives éventuelles avec des investissements sur les 3 branches ferroviaires de l'ouest lyonnais et une liaison est-ouest (lien Part-Dieu - Aéroport) ne sont pas présentées. Enfin, des précisions auraient été utiles sur les parcs relais interconnectés aux TC.
- La CCI Lyon Métropole **exprime l'exigence d'une vision d'ensemble des mobilités** et la nécessité de se projeter sur des impératifs **d'une Métropole de taille européenne**. En d'autres mots, les fluidités de circulation ne sont pas encore abordées avec une réflexion d'ensemble, prenant en compte le degré d'urgence des difficultés rencontrées par certaines catégories d'usagers et/ou certains territoires.

IV - Conclusion et suite à donner :

Il vous est proposé de bien vouloir valider la proposition d'avis de la Commission aménagement du territoire et infrastructures en vue d'une présentation à l'AG du 29 avril. L'avis sera transmis avant le 6 mai, date de clôture de la concertation préalable.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande pourquoi cette ligne s'arrêterait à Bellecour ou Saint-Paul et ne serait pas prolongée vers la Part-Dieu et vers le futur hub.

Pascal BEAUVÉRIE indique que cette question a été étudiée dans le cadre de la consultation préalable. Il est possible que dans les conclusions de la concertation il soit évoqué la poursuite vers Part-Dieu. À ce jour, il y a deux options : une arrivée à l'Hôtel de Ville (29 minutes entre Etoile d'Alaï et Part-Dieu), une autre à Bellecour (29 minutes entre Etoile d'Alaï et Part-Dieu). A partir de Bellecour, il est possible de rejoindre d'autres correspondances dont la ligne D, mais il y a toujours une rupture de charge. Pour l'utilisateur qui vient se garer à un parc relais et qui doit faire une ou deux ruptures de charge, ça peut être compliqué.

Prolonger vers Part-Dieu implique d'autres coûts, mais à l'horizon 2040 on peut s'autoriser ce genre de réflexion d'avoir des liaisons diamétrales entre l'est et l'ouest.

Yves CHAVENT rappelle qu'il a été débattu le fait de savoir s'il valait mieux aller jusqu'à la Part-Dieu sachant que via Bellecour on peut aller jusqu'à Part-Dieu avec une rupture de charge, ou s'il vaut mieux prolonger côté Techlid. Alaï est au milieu de nulle part et il n'est pas possible de faire un parc relais dans la mesure où il n'y a pas de terrain.

Pascal BEAUVÉRIE précise que le SYTRAL a organisé une réunion technique et l'on peut s'interroger pendant la concertation préalable sur l'opportunité d'organiser des réunions *ad hoc*. C'est le même cas dans le cadre du débat public du ferroviaire lyonnais, il y a une difficulté pour le public de se rendre compte des impacts des différents projets des maîtres d'ouvrage de manière globale. Les questions posées ce jour sont amenées par le grand public et il est possible d'ajouter dans l'avis cette concertation et cette cohérence globale entre les projets d'infrastructures. L'un des intervenants, le chef de projet du campus numérique à Charbonnières était présent à cette réunion et a souligné que pour tout ce territoire il y a quelque chose à faire. Mais la question se pose quant à savoir s'il vaudrait mieux aborder ce qu'il y aurait à faire avant de présenter un projet métro E.

Jean-Michel COQUARD souligne qu'à l'Etoile d'Alaï il n'y a pas d'autres dessertes que la voiture, le parc relais serait donc indispensable.

Patricia GROS-MICOL rappelle que le 4 avril il y a eu une réunion avec le SYTRAL sur Limonest en présence de quelque 150 chefs d'entreprise. Tous ont demandé à Fouziya BOUZERDA la ligne de métro qui irait potentiellement jusque Techlid.

Le SYTRAL a très bien communiqué sur le fait qu'il aménage des lignes de bus articulés, néanmoins il ne fait que rattraper une partie de son retard. En effet, à la gare de Vaise le matin les personnes attendent deux voire trois bus avant de pouvoir en intégrer un.

Toutes les grosses entreprises qui s'implantent sur la zone de Techlid notamment la zone du Puy d'Or ont du mal à recruter les jeunes générations qui ne veulent plus de voiture, mais ne veulent pas non plus passer une heure dans les transports. Beaucoup d'aménagements ont été faits sur cette zone, mais les infrastructures ne suivent pas et cela pose problème aux entreprises pour le recrutement.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que la zone de Techlid compte près de 30 000 emplois et 6 000 entreprises.

Il propose de modifier l'avis, en évoquant le parking d'Etoile d'Alaï.

Guy BACULARD estime que le parc relais est un sujet important. Par exemple, sur Oullins ou Vaise, le parc relais est déjà complet à 7 heures.

Concernant les parcs relais, Luc PELEN rappelle que la CCI avait déjà fait des remarques sur le déclassement A6-A7 ; il était question de faire un parc de 150 places, mais c'est trop peu.

Pour l'Etoile d'Alaï, il en est de même. Il n'y a pas de place pour faire un parc relais et cela n'a donc pas de sens de faire une station de métro si les gens ne peuvent pas se garer pour y accéder.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose de l'intégrer dans cet avis.

Evelyne GALERA donne un exemple sur le sujet des parcs relais. À l'Anneau des sciences, au niveau de l'étude ils n'avaient pas vu qu'une porte de sortie se trouvait sur la commune de Chaponost. Par ailleurs, on parle de développement durable et d'utiliser de moins en moins sa voiture, mais comment venir prendre une porte si l'on n'a pas d'endroit pour stationner. Il faut donc insister très lourdement sur les parcs relais.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce, mais estime qu'il s'agit aussi du problème du dernier kilomètre. Globalement les transports en commun amènent près du lieu de travail, mais il reste le dernier kilomètre à faire avec l'étendu des zones industrielles et il y a également les contraintes liées aux horaires du SYTRAL. Cela pose problème pour les entreprises qui travaillent en 2x8 et dont les bus, à partir de 19 heures, ne passent que toutes les heures.

Dominique BOUVIER acquiesce, même quand les secteurs sont bien desservis, ce n'est pas adapté à l'industrie. Il faudrait une amplitude de 4 heures 30 à 22 heures.

Le Président Emmanuel IMBERTON lui donne raison, mais estime qu'il faut regarder le nombre de personnes qui utilisent le bus. Les négociations avec le SYTRAL ne sont jamais faciles, à titre d'exemple il n'y a une liaison avec Eurexpo que pour les grands salons.

Dominique BOUVIER préconise à la ville de Lyon d'observer ce qui s'est passé à Dunkerque. Les transports en commun étant gratuits, la fréquentation a doublé. La question du coût est primordiale ; Rhône Express coûte très cher. Et il n'y a pas de lien entre le cœur et l'extérieur de Lyon.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce et revient sur la métropole à deux vitesses. Le cœur de ville est très bien desservi avec la trottinette, le tramway, le métro et le vélo, mais tout cela s'arrête aux limites du périphérique où les gens sont obligés d'utiliser leur voiture. Or, la Métropole ne doit pas distinguer son cœur de ville et sa périphérie, si on veut traiter le problème de la voiture, il faut des solutions de transport en commun pour tous ceux qui habitent la métropole, avec la réserve que la géographie de la métropole est très réduite par rapport à l'attractivité du territoire.

Patricia GROS-MICOL revient sur le sujet du dernier kilomètre. Des entreprises de Techlid mènent une réflexion autour de projets innovants : expérimentation sans passer par le SYTRAL, mais directement avec la Métropole avec un transport à la demande en ligne. Elle estime qu'il ne sera pas toujours possible d'avoir des bus pour ces derniers kilomètres dans la mesure où ils ne seront jamais rentables.

Le Président Emmanuel IMBERTON lui propose de se rapprocher de Pascal indiquant que sur l'est lyonnais des associations ont avancé sur la même problématique.

Par ailleurs, Patricia GROS-MICOL pense qu'il faut envisager les parcs relais à l'extérieur des villes. En effet, si l'on prend sa voiture pour aller au parc relais de Vaise qui est souvent

saturé, comme on est déjà dans la ville, si le parking est plein on continue avec sa voiture. Il faut des parcs relais à grande capacité à l'extérieur des villes.

Quant au déclassement A6-A7, il existe des terrains de grande capacité qui appartiennent à la Métropole, notamment les anciens terrains de Pernod Ricard.

Jean-Michel COQUARD demande quel pourcentage de recette représente la billetterie dans le budget du SYTRAL.

Pascal BEAUVÉRIE indique qu'il est de 24 à 30 % et que le versement transport représente 40 %.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que les entreprises, à travers le versement transport, financent majoritairement le SYTRAL.

Il propose d'intégrer dans l'avis présenté à l'assemblée générale la problématique du stationnement en parc relais à l'Etoile d'Alaï. Le Président Emmanuel IMBERTON incite ceux qui le souhaitent à être présents à la CCI de région Auvergne Rhône-Alpes le 4 juin sur le sujet du fret ; il sera question du corridor européen, en présence du coordinateur européen pour ces grands projets. Il invite également les élus à assister à la réunion du 27 juin sur le sujet de l'attractivité ; il y sera question d'attractivité touristique, commerciale et économique.

Convention de partenariat 2019 avec Roanne Territoire

I - Le contexte

Partant du constat que le Roannais est un territoire en mouvement et à fort potentiel mais qu'il souffre d'un déficit structurel de notoriété et d'image, Roanne Territoire a développé une action de marketing territorial en 2012 qui vise à renforcer l'attractivité économique, résidentielle du Roannais et en accroître sa notoriété. L'action de prospection d'entreprises conduite par Roannais Agglomération s'appuie sur les outils de la marque de territoire.

Les précédentes convention triennale 2015/2017 et annuelle pour l'année 2018 ont permis de mettre en place des actions en matière de communication, de soutien au réseau d'ambassadeurs et de définition de l'offre territoriale. Ces actions ont bénéficié de financements de l'Europe, de la Région Rhône-Alpes, du département de la Loire, de la Ville de Roanne, de l'Agglomération de Roanne et de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne.

Conscients de la nécessité de poursuivre les actions portées par Roanne Territoire pour atteindre les objectifs initiaux, la Ville de Roanne, l'Agglomération de Roanne et la CCI Lyon

Métropole Saint-Etienne Roanne souhaitent renouveler leur coopération pour l'année 2019 au sein de l'Association Roanne Territoire.

Lors du bureau du 23 janvier 2019, Roanne Territoire a validé un plan d'action pour l'année 2019 ainsi que le budget afférent. Les objectifs, les obligations des partenaires, les modalités financières, opérationnelles et administratives sont traduits dans la convention de partenariat 2019.

II – Les enjeux pour la CCI LYON METROPOLE

La CCI de Roanne est un des membres fondateurs historiques de l'association Roanne Territoire. En 2012, la CCI a initié la démarche de marketing territorial et l'a porté à la connaissance de Roanne Territoire pour que l'association en soit le maître d'ouvrage.

Au-delà de son soutien financier, la CCI met à disposition de Roanne Territoire 10 % du temps d'un collaborateur ainsi que deux bureaux situés dans ses locaux à Roanne.

La mise en œuvre de l'action représente un budget global prévisionnel de 97 146,00 € pour l'année 2019. Ce budget prévisionnel est financé par les trois partenaires : 30 885,00 € par la CCI (32 %), 34 261,00 € par Roannais Agglomération (35 %) et 30 000,00 € par la Ville de Roanne (31 %), ainsi que par une ressource liée à la facturation d'une prestation (2000,00 € représentant 2 % du budget).

L'intervention financière de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne se décompose de la manière suivante :

- 20 000 € de subvention
- 7 635 € de valorisation en moyen humain
- 3 250 € de valorisation logistique (bureau, papeterie, informatique ...)

Cette action représente un enjeu fort pour la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne dans la mesure où :

- Roanne Territoire représente une **gouvernance économique unique** qu'il convient de préserver et de faire évoluer,
- La démarche de marketing territorial est indispensable pour transformer dans un sens positif **l'image du territoire roannais** afin notamment de pouvoir y **attirer plus facilement les talents et les activités** dont il a besoin. Aujourd'hui le territoire engrange les premiers résultats de ses actions avec des médias régionaux qui manifestent de plus en plus d'intérêt pour Roanne et ses entreprises. Les résultats 2018 attestent de cette évolution avec :
 - o 4 évènements presse organisés, plus de 40 retombées presse et plus de 48 millions d'opportunités de voir,
 - o 4 évènements ambassadeurs dont certains organisés avec la CCI et mettant en valeur nos opérations : business meeting avec la Proximité, salon L'instant Numérique, soit 170 participants au total
 - o 11 soirées d'accueil des nouveaux arrivants, soit 50 personnes accueillies
 - o Une offre de territoire structurée autour de la problématique de recrutement afin de répondre aux besoins des entreprises roannaises : évènement au

show-room de Only Lyon le 13 juillet 2018 avec 10 entreprises présentes dont Michelin, Nexter, Sopra Steria, Siemens, 10 écoles –dont EKLYA- et cabinets de recrutement, 20 journalistes de la presse nationale et régionale. A la suite de cet évènement Roanne a imaginé un « welcome pack » destiné aux entreprises qui accueillent de nouveaux salariés,

- Enfin, cette action de marketing territorial représente une **ambition collective** forte qui mobilise des acteurs institutionnels et des chefs d'entreprises via **720 ambassadeurs**.

III - Conclusion et suite à donner :

L'ensemble des modalités techniques, organisationnelles et financières de l'action est inscrit dans une convention d'application soumise ce jour.

L'Assemblée générale est sollicitée pour valider la convention entre Roanne Territoire et la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne pour l'année 2019, et habiliter le Président à la signer.

Guy DELORME informe que cette convention de partenariat est mise en place au regard d'une subvention accordée à Roanne Territoire - que l'on peut considérer comme étant l'Only Lyon de Roanne -, qui favorise la connaissance des territoires.

Il s'agit de borner cette subvention et d'indiquer les véritables objets et enjeux de la convention. Les sommes seront réservées au développement du territoire et ne serviront pas seulement à développer la communication de l'agglomération de Roanne.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose de valider la convention entre Roanne Territoire et la CCI Lyon Métropole pour l'année 2019 et de l'habiliter à la signer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Convention NOVACITE - Demande de subvention pour 2019

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Gilles GAQUERE pour présenter la note de cadrage.

I – Le contexte

Le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Novacité (CEEI Novacité) est une structure animée par la CCI de Lyon Métropole. Sa mission est d'accompagner les entrepreneurs ayant un projet de création d'entreprise de produits, de services ou d'usage innovants, à fort potentiel économique.

Le CEEI Novacité se différencie fondamentalement des autres structures d'accompagnement et d'incubation, privées ou parapubliques. Novacité conseille et

accompagne le chef d'entreprise au plan stratégique tout en y alliant des actions opérationnelles se déployant sur quatre volets :

- Support à la recherche de financement en amorçage,
- Aide au développement commercial en France et à l'international,
- Préparation à la première levée de fonds,
- Communication.

L'objectif de ce programme d'accompagnement est de permettre à l'entreprise de sortir du mode start-up au bout de 2 ans, avec un modèle économique validé, un chiffre d'affaires significatif et une première levée de fonds.

Grâce à son programme différencié, le CEEI Novacité est un membre reconnu par les entreprises et par l'écosystème entrepreneurial local. A ce titre, il est soutenu financièrement et techniquement par la Métropole de Lyon depuis plusieurs années.

Au vu de l'investissement humain de la CCI dans ce programme, Novacité est devenu payant depuis 2 ans, en accord avec la Métropole.

Novacité constitue le premier maillon de la chaîne de valeur visant à générer sur le territoire des ETI en fournissant au programme Pépite entre 20 et 30 % de ses labellisés par an.

II- Enjeux pour la CCI

Créé, en 1987, Novacité rassemble aujourd'hui un réseau de plus de 250 entreprises labellisées, qui génèrent 370 millions € de chiffre d'affaires, 2100 emplois et dont le taux de survie à 5 ans s'élève à 93 %.

8 entreprises sont labellisées par an et 30 entreprises sont accompagnées en continue. Novacité concourt à générer des clients fidèles de la CCI Lyon Métropole, à positionner la CCI Lyon Métropole, tant sur le Rhône que sur la Loire, comme un acteur important de l'accompagnement de Start-Up.

L'activité de Novacité devrait générer un chiffre d'affaires de 40k€ en 2019, hors activité GO Funding et hors financement de la Métropole de Lyon.

La perspective d'une évolution de la façon dont notre prestation auprès de ces entreprises est rémunérée (à travers une prise de participation gratuite) donne à la CCI un potentiel de retour sur investissement conséquent.

III – Conclusions et suites à donner

Afin de poursuivre cette action, l'assemblée Générale est sollicitée pour autoriser le Président à demander une subvention de 30 000 € pour l'année 2019 à la Métropole de Lyon.

Gilles GAQUERE rappelle que la Métropole de Lyon soutient l'activité de Novacité depuis 1987, date de sa création sous forme de pépinière d'entreprises réparties sur Ecully, Villeurbanne et Gerland. La CCI a introduit des notions d'accompagnement et d'appui aux

entreprises qui n'existaient pas au départ puis a décidé en 2000 d'arrêter la logique de pépinières étant face à des logiques d'explosion des nouvelles communications et du nomadisme des entreprises, la notion d'immobilier n'étant plus très importante. En revanche, elle a renforcé son accompagnement auprès des entreprises.

Autre grand changement en 2016, année de fusion avec Saint-Etienne et Roanne en passant à un modèle économique en faisant payer la prestation Novacité. Cette activité continue malgré tous les aléas et la modification de l'environnement de l'appui à la création d'entreprise et l'appui aux start-ups, mais dans un modèle payant, avec moins de subventions de la Métropole (30 000 € cette année contre 60 000 € l'année dernière).

Philippe VALENTIN ajoute que la mission première de Novacité est d'aider des porteurs de projet, les accompagner par des personnes *sachantes* pendant deux à trois ans. Le taux de survie à cinq ans est de 95 %. Mais surtout, c'est un réservoir pour d'autres dispositifs comme Pépite. Il faut sans cesse se réinventer et passer à l'étape suivante pour ne pas disparaître, raison pour laquelle une nouvelle proposition est faite pour optimiser le dispositif, *réoxygéner* l'économie et avoir un second souffle.

La problématique porte sur la capacité à capitaliser sur les entreprises accompagnées et prendre un pourcentage très faible de leur activité. L'aura de la CCI est très importante surtout en démarrage d'activité, c'est une sorte de garant comme la BPI et cela ouvre des portes à d'autres types de financement, de partenaires qui permettent de s'agréger au dispositif. Enfin, si le succès est là, pourquoi pas un fonds dédié pour booster les entreprises qui le méritent et qui ont besoin d'avoir cet accompagnement et ces flux financiers.

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que le sujet de la délibération est de demander une subvention à la Métropole, mais il souhaitait présenter ces informations. En accord avec les organisations professionnelles, le sujet que vient d'évoquer Philippe VALENTIN sera abordé notamment lors d'une réunion technique le 21 mai à laquelle tous les élus intéressés par ce sujet peuvent participer.

Il s'agit de repérer les entreprises, les accompagner dans un incubateur, mais un certain nombre d'entre elles aimeraient avoir la CCI à leur capital pour renforcer leur crédibilité. La CCI quant à elle engage quelques moyens pour leur permettre d'éclore plus rapidement et il s'agit de voir si cette vision qu'ont les chefs d'entreprise de leur capital et ce travail qui est effectué par la CCI peut se transformer provisoirement par une prise de participation dans le capital.

C'est un sujet qu'il faut mûrir, notamment s'agissant d'argent public investi au capital d'une société qui prend des risques.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote et propose de l'autoriser à demander une subvention de 30 000 € pour 2019 à la Métropole de Lyon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Avis PLU de Villerest (dans la Loire)

Le Président Emmanuel IMBERTON rappelle que la CCI est sollicitée sur tous les PLU des communes ressortissantes.

Guy DELORME informe que le maire de Villerest est le vice-président de l'agglomération roannaise en charge des questions économiques. La seule observation critique de la CCI est qu'il n'y a aucune implantation prévue pour une zone industrielle ou économique.

Villerest est basée sur une activité touristique et c'est aussi le siège du Lac de Villerest, zone touristique. L'avis de la CCI au PLU de Villerest est satisfaisant avec les réserves émises. La CCI est en accord avec ce que propose la commune de Villerest.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose d'approuver cet avis et de l'autoriser à signer le courrier de transmission de ce dernier à la commune de Villerest.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Avis SCOT Rives du Rhône

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Pascal BEAUVÉRIE qui présente la note de cadrage.

I - Le contexte

- Document d'Orientations et d'Objectifs du SCOT Rives du Rhône arrêté par le Syndicat mixte, le 14 février 2019 ;
- Avis de la CCI à rendre avant mi-mai 2019.

II – Présentation du SCOT

Données clefs : 250.000 habitants, 86 500 emplois.

80 communes et 5 départements : Rhône, Loire, Isère, Ardèche, Drôme.

Objectif « raisonnable » de + 47 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040.

Les chapitres du SCOT :

- Valoriser les différentes formes d'économie locale,
- Intégrer les composantes environnementales et paysagères,
- Améliorer les conditions d'accessibilités et de mobilité pour les habitants et les entreprises,
- Offrir des logements à tous dans des cadres de vie diversifiés, de qualité.

Sites particulièrement à enjeux pour l'activité économique :

- La zone industrialo-portuaire INSPIRA à Salaise-Sablons constitue le site d'activités le plus important au Sud de Lyon. Il regroupe 300 hectares de foncier dont 130 hectares encore disponibles. Le Port géré par la CCI NORD ISERE dispose d'une réserve de 7 hectares.
- Plusieurs sites à enjeux de renouvellement sont identifiés à l'échelle du SCOT dont le site industrialo-portuaire de Loire-sur-Rhône, site portuaire d'envergure métropolitaine de 110 hectares en cours de mutation qui est situé dans le ressort de la CCI LYON METROPOLE SAINT ETIENNE ROANNE.

II – Les enjeux pointés par la Commission aménagement du Territoire

- Les documents de planification doivent répondre aux besoins des entreprises locales par une offre de foncier diversifiée et bien connectée aux axes européens de transport.
- La compétitivité de l'industrie et le développement des pôles urbains justifient l'implantation d'activités support dont la logistique. Ces polarités doivent être mieux reliées pour assurer un développement et une optimisation des circulations de fret.
- Le SCOT Rives du Rhône conforte le site de Loire s/Rhône comme site métropolitain avec un potentiel de 110 hectares dont 24 en extension. Ce site doit bénéficier d'une

bonne interconnexion aux contournements de Lyon (fer et route), en particulier par un raccordement à l'A45 et à l'A47 qui répondrait à plusieurs fonctionnalités avec un contournement de Givors et un nouveau franchissement du fleuve complémentaire à l'élargissement du pont de Givors.

- La CCI Lyon Métropole **rappelle l'exigence d'une vision d'ensemble des mobilités** et la nécessité de se projeter sur des impératifs **d'une Métropole de taille européenne**, et insiste sur la nécessité de penser les interconnexions des sites de production avec les infrastructures existantes ou en devenir.

III - Conclusion et suite à donner :

Il vous est proposé de bien vouloir valider les propositions de la Commission aménagement du territoire et infrastructures en vue d'une présentation à l'AG du 29 avril. L'avis sera ensuite transmis au SCOT Rives du Rhône.

Pascal BEAUVÉRIE informe que la CCI est concernée par les communes en rive droite du Rhône, Saint Romain en Gal, Loire sur Rhône. L'enjeu important est le site industrialoportuaire de Loire sur Rhône lié à une difficulté d'accès routier. En effet, il faut passer par le centre de Givors qui a pris une réglementation interdisant un certain tonnage. L'avis de la CCI s'appuie sur la doctrine votée en Assemblée générale sur les PLU et l'urbanisme, en soulignant la nécessité de conserver du foncier pour l'accueil d'activités logistiques. Pour ces activités, il faut penser aux accès, notamment ferroviaires. Il y a un projet d'aménagement d'une autorisation d'installation de terminal embranché et de liaisons routières qui nécessiteraient un nouveau franchissement du Rhône.

La commission Aménagement du territoire rappelle l'enjeu de se raccrocher au grand réseau d'infrastructures routières de l'agglomération et de l'aire métropolitaine (A47 et A45).

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que la communauté de communes du territoire, Vienne Condrieu Agglomération, est à cheval sur deux départements et englobe la zone de Loire sur Rhône qui est probablement, au sud de Lyon, la plus grande zone disponible avec plus de 110 hectares de terrains disponibles qui appartiennent à la CNR. Se pose la question de la desserte de ce territoire au sud de l'A47 avec des problèmes d'accès très compliqué.

La CCI rappelle qu'il n'est pas possible de traiter les problèmes les uns séparés des autres, mais qu'il faut avoir le plus possible une vision d'ensemble.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote et propose d'approuver cet avis et de l'autoriser à le transmettre au SCOT Rives du Rhône.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Cession d'une parcelle de terrain à Ecully

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Catherine SANNIER.

Catherine SANNIER informe que le Président a été saisi d'une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain de 15 m² par M. MOREL-JOURNEL qui a besoin de ce foncier pour réaliser des aménagements. Ces derniers sont demandés par la mairie d'Écully afin d'obtenir un permis de construire. M. MOREL-JOURNEL a fait valoir le fait que lui-même comme sa sœur, à la demande de leur père, ont cédé ces mêmes terrains à la CCI pour la construction du campus de l'emlyon.

Ce terrain est une réserve foncière non-constructible et ne présente aucun intérêt pour la CCI aujourd'hui ou demain. Ainsi, il est proposé à la présente Assemblée générale d'accepter le déclassement de cette parcelle, d'une superficie de 15 m² au prix de 392 €/m², soit environ 6 000 €.

Note de cadrage :

Le Président a été saisi d'une demande d'acquisition d'une parcelle de terrain sur la commune d'Écully, appartenant à la CCI LYON METROPOLE et située aux abords de l'avenue Guy de Collongue (cf. plan joint), sur la parcelle cadastrée « AN ».

Cette parcelle relève du domaine public de la CCI qui, par nature est inaliénable. Il est en conséquence nécessaire de procéder à son déclassement par décision d'assemblée générale. À noter que cette parcelle ne supporte aucun aménagement spécifique nécessitant une désaffectation matérielle.

En revanche, dans la mesure où cette parcelle est actuellement affectée à l'usage de l'emlyon, un avenant à la convention d'occupation du domaine public sera nécessaire, sous réserve de l'accord de l'AESCRA, association gestionnaire de l'emlyon.

Cette demande d'acquisition émane d'un particulier, en l'espèce Monsieur MOREL-JOURNAL, et s'inscrit dans le cadre d'un projet de construction de deux maisons individuelles. Ce projet est actuellement en suspens auprès de la Mairie d'Écully, en raison de problématiques liées au défaut d'aménagement d'un espace dédié à l'hébergement des poubelles supplémentaires que la création de deux maisons va impliquer.

En conséquence, la demande d'acquisition porte sur une surface de 15 m², rendant ainsi possibles les aménagements souhaités.

Compte-tenu de ce qui précède et dans la mesure où la vente de cette parcelle n'est pas de nature à léser la CCI dans ses éventuels projets immobiliers sur la commune d'Écully, il est proposé de procéder à une cession amiable, sur la base d'une valeur marché estimée à 392 euros le m², prix moyen pratiqué sur la commune d'Écully.

Il est demandé à l'Assemblée générale de :

- **Constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public de la CCI, la parcelle objet de la présente délibération, en vue de sa cession.**
- **Autoriser la cession amiable de la parcelle, aux conditions déterminées ci-dessus et d'habiliter le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires et signer tout acte afférent à cette cession.**

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que la CCI a veillé à ce que la vente de cette parcelle ne soit pas un élément perturbant par rapport à la future destination du site d'emlyon (déménagement de l'école à Gerland en septembre 2022).

Philippe MONTCHALIN acquiesce quant au fait que la somme est modeste, mais estime que la CCI n'a pas à faire des cadeaux. Ces 15 m² sont stratégiques et permettent la constructibilité de deux parcelles de terrain. Or, il faut savoir que sur Ecully le prix moyen

est de 436 €/m² et ce, pour une surface moyenne de 7 250 €. Le prix moyen de 436 € est un prix d'équilibre entre grandes et petites parcelles. Pour des parcelles plus grandes le prix est inférieur et pour des parcelles plus modestes, le prix est nettement supérieur.

Il ne lui semblerait pas anormal, compte tenu de l'aspect stratégique, pour ne pas faire de cadeau et afin de préserver les intérêts de la CCI, de proposer 15 000 €.

Également, il ne faudrait pas que la CCI prenne en charge les frais de bornage et de remise en état.

Yves CHAVENT rappelle que le terrain n'est pas constructible et que les montants cités font référence à un terrain constructible. En l'occurrence, il s'agit là de faire un local poubelle. Cela permet de rendre constructibles d'autres terrains.

Il estime qu'il faut tenir compte du contexte de cette famille qui a beaucoup participé au développement économique, à la CCI, et qui a mis à disposition des terrains pour la construction du campus de l'emlyon et qui a participé à la gestion du Musée des Tissus. Il ne pense pas que le fait de leur demander 15 000 € enrichira la CCI et permettra de créer des relations saines entre une famille lyonnaise bien connue qui participe à la vie économique de la région et la CCI.

Catherine SANNIER ajoute que le montant de 392 € est un prix moyen constaté pour des terrains non-constructibles. Cette parcelle est non-constructible et inoccupée. Elle borde le chemin du petit bois dont l'accès permet la desserte du campus de l'emlyon. À côté de ce foncier, il y a une autre parcelle qui appartient également à la CCI, et qui est en convention d'occupation avec l'emlyon. Elle est aussi non-constructible et il y a actuellement des moutons qui l'occupent. Il ne s'agit pas de faire un cadeau, mais d'agir dans le cadre de relations de bonne intelligence et de bon voisinage sur un terrain qui jouxte le chemin du petit bois et qui permet la desserte du campus de l'emlyon.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que, en fonction de la future destination du site occupé par l'emlyon, la CCI aura besoin d'avoir des relations de bon voisinage avec les voisins de ces parcelles.

Il propose de bien vouloir

- constater la désaffectation et de prononcer le déclassement du domaine public de la CCI, de la parcelle objet de la présente délibération, en vue de sa cession.
- autoriser la cession amiable de la parcelle, aux conditions déterminées ci-dessus et de l'habiliter à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer tout acte afférent à cette cession.

Cette résolution est prise à l'unanimité des membres présents.

Convention de mise à disposition de locaux à SAFE

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Xavier PELLETIER.

Xavier PELLETIER rappelle que la CCI s'est rapprochée de l'association FITS, Forum International des Technologies de Sécurité, créée par le Ministère de l'Intérieur pour porter le forum Technology against crime organisé deux années à Lyon, qu'elle hébergeait pour envisager la création d'un pôle d'excellence européen pour la sécurité globale.

SAFE est un pôle de compétitivité spécialisé sur les thématiques de la sécurité globale. C'est une organisation bien identifiée par le Gouvernement, implantée à Aix-en-Provence. Pour porter le projet de pôle d'excellence européen de la sécurité globale, FITS et la CCI ont décidé de s'associer à SAFE. Le pôle n'existant pas juridiquement, l'idée est de s'adosser à une structure existante qui fonctionne et qui est en relation avec toutes les entreprises qui portent ces sujets pour bénéficier de financement public.

Dans la mesure où ce pôle de compétitivité est installé à Aix-en-Provence et que la CCI veut que son projet soit enraciné sur la métropole de Lyon et la région Auvergne Rhône-Alpes, elle a décidé de les accueillir et d'en faire son opérateur pour porter le projet de pôle d'excellence européen.

Il est donc proposé de voter cette mise à disposition d'un bureau dans les locaux de la CCI, qui serait sa contribution financière, certes modeste. Le pôle européen pour la sécurité globale dispose d'investissements de 2 M€ pour la région Auvergne Rhône-Alpes, 2 M€ pour la Métropole de Lyon plus 100 000 € en fonctionnement.

Lors d'une prochaine assemblée générale une présentation plus globale sera faite, mais d'ores et déjà sur le volet formation de ce pôle d'excellence européen, CCI Formation mettra en œuvre un certain nombre de projets d'ingénierie pédagogique. C'est un flux de formations et donc de revenus considérables pour la CCI, l'idée étant de porter des formations communes aux forces de police, de gendarmerie et à la sécurité privée.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose de bien vouloir l'habiliter à signer toutes conventions avec l'association Pégase, formalisant la présente décision d'attribuer une subvention en nature de 4 725 € correspondant au montant de la redevance annuelle de la location d'un bureau de 18,17 m² pour un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Ouverture du capital de emlyon Business School

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que, compte tenu de la situation de la CCI et de la relation historique qui la lie avec son école, la CCI a décidé d'ouvrir le capital de l'emlyon à des investisseurs après avoir fait un travail de réduction de subvention très importante, près de 6 M€ par an.

Dans le même temps, il a été décidé le transfert du campus de l'emlyon d'Écully à Gerland à la condition que l'école puisse payer à travers une SCI ses nouveaux locaux. Sur le sujet de l'immobilier, l'école est en phase finale de négociation avec un opérateur pour un projet de quelque 100 M€. Cela permettra de libérer les terrains occupés par emlyon à Ecully en 2022. Il faudra alors se poser la question de la future destination de ces locaux.

Cette opération est rendue possible grâce à un travail exceptionnel réalisé par l'équipe de management de l'emlyon. Il y a quatre ans, le chiffre d'affaires était de 40 M€ quand il atteint aujourd'hui 100 M€, avec un business plan à plus de 250 M€ dans les cinq ans à venir. L'école a aussi connu l'ouverture de nouveaux campus (Shanghai, Casablanca, Paris, Saint-Etienne, Inde et bientôt en Amérique du Sud).

La CCI se pose des questions sur son rôle d'actionnaire compte tenu de la situation financière des CCI et des réductions de ressources fiscales. Il a ainsi été décidé d'ouvrir le capital de l'école à des investisseurs, mais avec un certain nombre de garanties.

La CCI a demandé à l'emlyon d'avoir recours à une banque conseil. L'école a choisi de travailler avec Natixis Partners. Après avoir échangé sur ce projet, 11 candidats investisseurs se sont fait connaître et 8 ont confirmé leur intérêt, en remettant des commentaires sur les principaux termes d'un avant-projet de pacte d'actionnaires. Enfin, 5 candidats ont remis une offre indicative détaillée avec des commentaires sur les principaux termes juridiques et 4 d'entre eux ont été retenus. Ils doivent remettre une offre ferme pour le 7 mai. Toutefois, un candidat s'est retiré au motif qu'il n'est pas français et que, ses challengers étant tous français, il estime que, compte tenu de la particularité de ce dossier, il n'estime pas avoir les mêmes chances que les autres challengers.

À ce stade, il reste trois candidatures. Par ailleurs, La BPI nous a sollicités ; se montrant particulièrement intéressée par le projet. Son rôle est d'investir aux côtés des investisseurs et elle choisira probablement d'entrer en discussion avec les trois finalistes pour passer un *deal* avec le candidat retenu.

Par ailleurs, un nouvel investisseur a remis il y a deux jours une lettre d'intention, mais hors processus et hors délai. Son offre sera examinée, mais il sera probablement difficile de la faire entrer dans le processus.

Cette opération est une première en France et la CCI a eu beaucoup de marques d'intérêt. Les motivations des investisseurs sont d'abord le secteur de l'enseignement sur lequel ils sont relativement peu présents aujourd'hui. C'est pour eux un vecteur de développement et un secteur d'avenir, avec une vision très large et mondiale. Le dossier de l'emlyon avec sa marque et ses classements participe à l'émulation et chacun a bien compris qu'Early Makers Group est une plateforme pour développer un groupe d'éducation supérieure d'envergure internationale.

Il faudra être très attentif à la croissance externe et notamment au sujet de l'hybridation auquel la CCI tient beaucoup.

Les excellents résultats de l'école ont permis de montrer aux investisseurs intéressés qu'emlyon est sur une dynamique de croissance exceptionnelle en chiffre d'affaires et en rentabilité, tout en ayant diminué les subventions de la CCI. Il salue à ce titre le travail exceptionnel de l'équipe de management de l'emlyon depuis quelques années. Bernard BELLETANTE ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2019, il est remplacé par M. Tawhid CHTIQUI qui prend le rôle de président du directoire. Il était auparavant responsable du développement de l'école sur le continent Africain.

Toutefois, Bernard BELLETANTE a intégré le conseil de surveillance et sera chargé de mener à bien le projet de hub de Gerland, projet de 100 M€ et qui devrait ouvrir ses portes en septembre 2022 ; le permis de construire devant être déposé avant l'été.

Les fonds d'investissement ont aussi beaucoup apprécié le fait que l'équipe de management a été très visionnaire. Cela a tout de même été compliqué pour certains fonds d'accepter de devenir co-actionnaires d'une CCI qui n'apparaissait pas comme un partenaire idéal. Il a fallu se battre et leur démontrer que la CCI est pro-business.

À ce jour, les offres indicatives sont comprises entre 100 et 115 M€, sachant que la valorisation de l'école était de l'ordre de 75 à 90 M€ au début du processus selon des experts indépendants.

Cette opération est complexe dans la mesure où il faut mener plusieurs actions en même temps :

- transformer une association loi 1901 en société ;
- apport d'activités (qui doivent nécessiter des contreparties) : apport d'activité de formation initiale et apport des titres de la SAS CDME, société spécialisée dans la formation professionnelle continue, à Early Makers Group et apport des titres Early Makers Group à la CCI avec des contreparties morales qui ont nécessité un travail de fond.

Cela a beaucoup occupé Catherine SANNIER, Secrétaire générale, en relation avec les fonds d'investissement au regard du montage proposé, à savoir une augmentation de capital et non pas la vente de parts qui n'aurait pas pu se réaliser à partir d'une association.

Les investisseurs souhaitent avoir une vision complète y compris sur le projet immobilier.

La CCI est également en cours de négociation d'un pacte d'actionnaires, avec des droits de veto sur un certain nombre de sujets essentiels dont entre autres : le siège social, la marque et surtout les accréditations qui font la richesse de l'école, des investissements en termes de nombre d'heures de cours et de publications des professeurs. Le pacte d'actionnaires en tient compte et intègre également le fait que la CCI gardera ses parts pendant au moins 10 ans et qu'elle aura un droit de regard sur la future liquidité si l'investisseur décide de revendre afin de ne pas se voir imposer un investisseur qu'elle n'aurait pas choisi ou validé.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose d'organiser une assemblée générale exceptionnelle le 22 mai afin de présenter le projet et que celle-ci mandate le président et le bureau pour choisir le fonds et entamer la négociation finale avec ce dernier.

Les propositions seraient évaluées selon les critères suivants :

- Montant investi et cadencement de la libération des fonds : 50 %
 - valorisation des titres EMG : 15 %
 - cadencement de la libération des fonds : 15 %
 - garanties demandées à la CCI : 20 %
- Qualité du projet : 50 %
 - Vision stratégique pour emlyon / valeurs du candidat : 30 %
 - Modifications demandées du pacte d'actionnaires proposé : 20 %

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Henri PAIN demande à quelle hauteur la CCI reste au capital.

Le Président Emmanuel IMBERTON répond que cette opération se déroule en deux étapes. Sur la base de la valorisation indiquée, les investisseurs souhaitent débloquer les fonds en fonction des projets de l'école. Dans un premier temps, l'idée est que moins de la moitié des fonds soient débloqués. À l'issue des opérations de cession de parts et d'augmentation de capital espérée à 40 M€, le fonds - investisseur de croissance devrait atteindre entre 30 et 33,33 % des parts d'Early Makers Group. Cela dépend du niveau de valorisation retenu au final par les fonds d'investissement et la CCI.

La CCI gardera la minorité de blocage.

Dans un deuxième temps, une fois le nouvel investisseur arrivé et sans doute dans l'année ou les deux ans à venir, il s'agit de faire entrer au côté de la CCI des investisseurs d'ancrage.

Le Président Emmanuel IMBERTON s'est engagé auprès des investisseurs pour que le projet de rapprochement entre les écoles de Lyon, Grenoble et Clermont-Ferrand puisse être étudié une fois l'ouverture du capital effectuée.

A la question de Guy BACULARD qui demande quel est le périmètre de Early Makers Group, le Président Emmanuel IMBERTON indique que cela inclut tous les campus, plus CDME, la société spécialisée dans la formation continue. En revanche, Hybria n'est pas dans le périmètre.

Claude POLIDORI demande, mis à part l'aspect financier, quelles garanties de bonne gouvernance de la part des investisseurs la CCI aura, n'ayant plus voix au chapitre.

Le Président Emmanuel IMBERTON indique que cela relève du pacte d'actionnaires. Il fait le parallèle avec la privatisation de l'aéroport. Il a eu des craintes lorsque l'État a privatisé l'aéroport ; que l'actionnaire de référence tourne le dos à la CCI. Mais, là aussi, un pacte d'actionnaires est noué et prévoit qu'il faut avoir l'accord de la CCI sur un certain nombre de sujets. Dans les faits, la CCI vit avec Vinci une histoire exceptionnelle. Ce très beau groupe a intégré la CCI dans sa réflexion ayant bien compris qu'un aéroport ne se développe pas sans les acteurs du territoire. La CCI est associée à l'ensemble des décisions et, en tant que Président de la CCI, le Président IMBERTON est vice-président de l'aéroport.

Il est persuadé qu'avec une école ancrée sur son territoire comme l'est emlyon, on ne peut pas faire fi de l'ensemble des acteurs et qu'il y a donc tout intérêt à travailler avec eux. Toutefois, il faut que ce soit matérialisé dans les textes.

La CCI a choisi de continuer à développer son école, de lui donner une envergure internationale, qu'elle ait une croissance externe et qu'elle *s'hybride* avec d'autres métiers ; le pacte d'actionnaires est nécessaire pour qu'un certain nombre de fondamentaux soient respectés.

L'école est accréditée par trois organismes, cela nécessite de prendre quelques dispositions quant aux travaux qu'ont à mener les professeurs qui doivent publier. Il est prévu de garantir cette triple accréditation et que le fait que des financiers entrent au capital ne vienne pas impacter les moyens à mettre en œuvre pour la conserver.

Les choses vont changer, le management également, mais la CCI est en avance sur d'autres CCI qui n'auront pas le choix que de suivre une partie de cette piste. Les Pouvoirs publics sont ouverts à cette idée, la CCI travaille avec les organisations professionnelles, en a informé le président de la Métropole, le maire de Lyon et les retours sont plutôt bons. Mais le Président IMBERTON sait qu'en faisant entrer des investisseurs les règles du jeu changent. Quoi qu'il en soit, cela va donner beaucoup de dynamisme et de possibilités à l'école, ce qu'elle n'aurait jamais eu si la CCI était restée seul maître à bord.

Yves CHAVENT ajoute que dans le contrat d'objectifs et de performances signé entre Bruno LE MAIRE et le président de CCI France, il est prévu que la taxe pour frais de Chambre ne soit plus affectée à la formation. Cela renforce la nécessité de trouver des investisseurs de croissance, la CCI n'ayant plus la capacité de soutenir une école dans les années à venir de par la baisse de la ressource et de par le fait que réglementairement elle ne pourra plus affecter la taxe pour frais de Chambre à cette activité de formation.

Guy BACULARD demande si les trois fonds ont déjà mené des opérations de même nature ou s'ils ont déjà des activités de formation.

Le Président Emmanuel IMBERTON informe que le fonds qui s'est fait connaître plus tard a déjà investi dans le monde de l'éducation, mais pour les trois autres fonds il s'agit de leur première acquisition significative. Il constate une très forte appétence sur la croissance externe, c'est la première question qu'ils posent.

Philippe POBE a compris que la CCI conserve la minorité de blocage, que le personnel aura 10 % du capital au sein d'un fonds commun de placement et qu'un ou plusieurs fonds auront de l'ordre de 30 %. Il demande ce qu'il en est du solde.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que les fonds ont la capacité financière d'investir ce qui s'avérera nécessaire, mais ils n'investiront qu'en fonction des projets de l'école. La CCI doit en tenir compte pour l'ouverture du capital.

Catherine SANNIER indique la décomposition du capital, sur la base d'une valorisation, pour simplifier la présentation, de 100 M€ (1^{ère} étape) serait la suivante :

- La CCI détiendrait 57 %
- L'investisseur de croissance 35 %
- Les salariés qui seraient entrés à hauteur de 10 % seraient dilués à 7,1 % du fait de l'augmentation de capital.

En seconde étape :

- un investisseur d'ancrage (alumni compris à titre individuel) entrerait au capital, à hauteur de 3,4 %,
- la CCI détiendrait 55 %,
- l'investisseur de croissance 34,5 %
- les salariés via un fonds commun de placement 7 %.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que les alumni emlyon se sont montrés très intéressés par l'ouverture du capital et y ont donc été associés. Ils seront représentés par l'intermédiaire d'un véhicule d'investissement qu'ils sont en train de créer et qui dépendra de l'association des anciens élèves, l'ADEM.

Le Président Emmanuel IMBERTON souligne que dans un premier temps la CCI conserve la majorité des titres, mais donne le pouvoir aux nouveaux investisseurs. C'est seulement dans la deuxième partie de l'opération qu'ils prennent la majorité du capital.

Philippe POBE en déduit que la CCI ne sera plus dans la gouvernance opérationnelle d'Emlyon.

Le Président Emmanuel IMBERTON infirme ; le pacte d'actionnaires définit le nombre de sièges du conseil de surveillance, mais sur les décisions de gestion, d'investissement avec un certain plancher, les nouveaux investisseurs seront les élus majoritaires.

Par ailleurs, Philippe POBE évoque le loyer que la CCI encaisse pour les bâtiments d'Écully et le manque à gagner après son déménagement.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce, le montant du loyer s'élevant à plus de 3 M€ par an. Cependant, en contrepartie la CCI récupérera un terrain de plus de 10 hectares d'une valeur marchande importante qui dépendra des discussions qu'il aura avec David KIMELFELD et le maire d'Écully sur la future destination de ce terrain. Cela devrait largement compenser ce manque à gagner de 3 M€.

Avec les investissements réalisés, cette école devrait également prendre de la valeur.

Informations du Président et des Présidents de Délégation - Questions diverses

Délégation de Saint-Etienne :

Irène BREUIL informe que la délégation a présenté sa feuille de route 2019-2021. Les élus sont en phase de rebond, redynamisent la CCI qu'ils veulent aussi agile que leurs entreprises. Ce défi est formidable et passionnant, au service des entrepreneurs de Saint-Etienne et de la Loire.

Cette feuille de route a pour objectif de stimuler la dynamique entrepreneuriale du bassin Stéphanois et pour ambition de s'impliquer dans la future gouvernance économique de la Loire. Les élus ont choisi d'être offensifs sur quatre axes stratégiques : industrie (via le salon Go Fab qui sera renforcé), commerce (Clic & Shop), services :

- en travaillant sur l'économie circulaire et design,
- en donnant de bonnes impulsions au territoire via le Banc National d'Épreuve,
- en travaillant plus sur l'ADERLY pour favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire,
- en travaillant l'incubateur gastronomie hôtellerie métiers de bouche, art de la table en partenariat avec Saint-Etienne Métropole, Cité du Design et l'Institut Paul Bocuse.

Il est aussi question de travailler sur l'aéroport.

Le forum de l'entrepreneuriat organisé avec la CMA, en partenariat avec Saint-Etienne Métropole aura lieu le 5 juin à la cité du Design à Saint-Etienne. Le thème est l'intelligence émotionnelle. 400 visiteurs sont attendus.

Par ailleurs, a lieu ce jour à Saint-Etienne la première cellule d'accueil en droite ligne avec ce qui s'est passé à Lyon pour aider les commerçants impactés par les Gilets Jaunes. Cette cellule d'accueil se déroule à l'office du commerce de Saint-Etienne en présence de représentations de l'État, de la région Auvergne Rhône-Alpes, de Saint-Etienne Métropole, de la ville de Saint-Etienne, la CMA, la CCI afin d'aider les commerçants à faciliter leurs démarches. Cela a lieu tous les lundis matin.

Délégation de Lyon :

Philippe VALENTIN évoque à nouveau le dispositif CIEL, Carrefour Immobilier de l'Entreprise à Lyon. Cette manifestation, qui est première en France, aura lieu les 19 et 20 juin et s'adresse aux personnes qui cherchent des bureaux, logistiques, co-working.

Ce salon devrait être à l'équilibre.

Les exposants sont des agents spécialisés, des conseils en immobilier, gestionnaires de patrimoine, promoteurs ou architectes. Des conférences débats seront programmées.

Délégation de Roanne :

Guy DELORME rappelle le rendez-vous du 14 octobre pour le dîner dans la salle de la Corbeille.

La délégation de Roanne a été très touchée de la présence du Président Emmanuel IMBERTON et de Blandine VIGNON lors de l'inauguration de son nouvel espace des entrepreneurs (location de locaux de la CCI aux entreprises du territoire).

Le Président Emmanuel IMBERTON trouve cet espace formidable, moderne et convivial. De plus, Guy a dit une chose très importante, à savoir que si cet espace a pu être financé, c'est grâce à la métropolisation. Il le remercie. En effet, montrer que ce qui a été fait a un intérêt bénéfique pour tous les territoires est très important.

Guy DELORME remercie l'ensemble des élus, des membres associés et des conseillers techniques de la délégation pour leur participation à la vie de la délégation. C'est une grande satisfaction en tant que président de délégation d'avoir autour de soi des gens qui s'impliquent autant tant dans les groupes de travail que dans les réunions.

Informations générales :

Le Président Emmanuel IMBERTON félicite Irène BREUIL qui le rejoint au bureau de la CCIR, la CCI Métropolitaine ayant l'avantage d'avoir deux élus au bureau de la CCIR. Il est très heureux qu'Irène puisse l'accompagner.

Bureau du 25 mars :

- Le Bureau a validé la désignation de Marc DEGRANGE (titulaire) et Gaëlle BONNEFOY-CUDRAZ (suppléante technique Lyon) pour la CDAC du Rhône.
- Le Bureau a validé la désignation de Jocelyne PANSERAT (titulaire Délégation de Roanne) et David CORDEIRO (suppléant technique Roanne) pour la CDAC de la Loire
- Le Bureau a validé la désignation de Daniel LOCTIN (titulaire Délégation de St Etienne) et Caroline AUBERT (suppléante technique St Etienne) pour la CDAC de la Loire
- Le Bureau a validé la désignation de Marta PARDO-BADIER comme titulaire au sein du CA de l'ENE et de Jérôme GRENIER comme titulaire au sein de la Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés de St Etienne métropole.
- Le Bureau a validé la convention entre la CCI Lyon métropole St Etienne Roanne et l'ALEC 42.
- Le Bureau a validé l'avis favorable au projet d'élaboration du PLU de Villerest tel qu'il lui a été soumis, sous réserve de la prise en compte des remarques notifiées, avant passage en AG du 29/4/19.

Bureau du 8 avril :

- Le Bureau a validé la désignation d'Yves CHAVENT comme titulaire au sein du Conseil d'administration de CPE.
- Le Bureau a validé le remplacement de François MEON au Bureau de la CCIR par Irène BREUIL.
- Le Bureau a validé la convention entre la CCI Lyon métropole St Etienne Roanne et Roanne Territoire.
- Le Bureau a validé les propositions concernant le projet du Nœud Ferroviaire Lyonnais en vue d'une présentation à l'AG du 29/4/19

- Le Bureau a validé la demande de subvention de 30 000€ à la Métropole de Lyon pour 2019 pour passage à l'AG du 29/4/19

- **Point sur le contexte national des CCI**

- **Loi PACTE** :

Le projet de loi PACTE, relatif à la croissance et à la transformation des entreprises, tel qu'adopté par le Parlement le 11 avril, contient 12 articles visant à donner au réseau des CCI les outils juridiques nécessaires à la poursuite de sa transformation et de sa modernisation.

- 1. Sécurisation juridique de l'action des CCI sur le champ concurrentiel,** permettant une diversification des ressources pour faire face à la baisse de ressources fiscales. Le projet de loi permet également la digitalisation des prestations des CCI afin d'assurer la prise en compte de l'essor du numérique dans leur modèle de fonctionnement.
- 2. Généralisation du recrutement des collaborateurs des CCI en droit privé.** Les actuels agents sous statut bénéficieront d'un droit d'option pour basculer en contrat de droit privé, après l'agrément d'une convention collective.
- 3. Dispositions d'accompagnement social et financier :** mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) nationale pour laquelle le contrat d'objectifs et de performance (COP) donne la perspective d'un financement dédié, transfert de personnel en cas de transfert d'activités, possibilité pour chaque CCI Employeur de basculer vers le régime général de l'assurance-chômage, autorisation de sortir d'un syndicat mixte si le maintien de sa participation compromet la situation financière de la CCI.

4. Renforcement du « Faire réseau », par le biais notamment d'une tête de réseau CCI France dotée de nouvelles missions : répartition de la ressource fiscale par CCI France, mise en place d'une offre de services nationale, consolidation de la mise en œuvre d'audits du réseau, cosignature par CCI France des conventions d'objectifs et de moyens en région.

5. Plus grande coordination avec les autres acteurs de l'accompagnement des entreprises, notamment les collectivités territoriales et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) : généralisation des conventionnements entre CCI de région et Conseils régionaux pour la mise en œuvre des SRDEII, possibilité pour les CCI d'agir en tant qu'agences de développement économique des régions et des métropoles, plan quinquennal de mutualisations entre CCI et CMA afin de prendre en compte le nombre élevé de double ressortissants de ces deux réseaux et éviter les doublons de services proposés.

6. Généralisation du vote électronique aux élections des CCI et suppression de l'élection des délégués consulaires.

7. Maintien d'un accompagnement des entreprises, ante et post création malgré la suppression des Centres de formalités des entreprises (CFE) au plus tard au 1er janvier 2023.

- Contrat d'Objectif & de Performance

Voté en l'AG de CCI France le 9 avril, puis signé par Bruno Le Maire et Pierre Goguet le 15 avril, avec 5 axes retenus :

- * entrepreneuriat
- * international
- * appui aux mutations (numérique, environnemental...)
- * appui aux territoires
- * représentation des entreprises

La formation et les équipements gérés devront s'affranchir de tout financement par la taxe d'ici 2022.

CCI France a obtenu du Gouvernement que la trajectoire des -400 M€ sur 4 ans ne figure pas dans le COP, mais qu'on s'en tienne aux -200 M€ sur 2019 & 2020.

• Point sur le plan de transformation

- Recrutement en cours d'un cabinet pour nous aider à travailler sur notre plan de transformation :
 - * Redéfinition de notre feuille de route en tenant compte des contraintes budgétaires, de la loi PACTE & du COP
 - * Plan de transformation (organisation cible, planning de déploiement, réductions d'effectifs, accompagnement au changement).

- **Lancement de la Feuille de route de la CCI à St Etienne le 16 avril** : qui marque une réelle nouvelle dynamique et une vraie ambition pour le territoire stéphanois. Irène va vous en dire plus dans quelques instants.
- **Succès du Forum de l'International (Yves Chavent)** : début avril à St Etienne, Lyon et Roanne, avec + de 1000 visiteurs très qualifiés.
Avec la participation exceptionnelle de l'explorateur et médecin Jean-Louis Etienne, et le témoignage de 3 chefs d'entreprise dont Dominique Bouvier et Georges Hallary. 60 experts du monde entier et les partenaires publics et privés pour parler opportunités, marchés, financement ou réglementation & 25 conférences et ateliers programmés.
Amélioration du compte de résultat de l'événement de 50 k€, avec le début de la mise en place d'actions de rationalisation de nos événements.
- **Prestigieuse remise des diplômes EMLyon business school le 13 avril (Myriam Bencharaa)**
- **Workplace**
À ce jour, vous êtes xx (à compléter lundi) élus et membres associés à avoir intégré ce réseau social.
C'est une solution que nous avons mise en place en juillet (pour une phase de test de 6 mois) pour répondre à vos demandes d'être mieux informés, d'être mieux connectés aux collaborateurs CCI et entre vous, d'avoir des process de travail plus souples et plus efficaces.
Après cette période de test, nous avons décidé, début janvier en Bureau, d'adopter définitivement ce réseau social.
Laurent Assouad a fait plusieurs formations dans les délégations, et d'autres vont être organisées.
Je demande à ceux d'entre vous qui souhaitent avoir une formation à l'outil de venir voir Laurent à la fin de cette AG, de façon à ce que nous puissions organiser ces formations dans les semaines qui viennent.

- **Actualité des délégations de St Etienne & Roanne**

* **Délégation de St Etienne – Irène Breuil** :

- Carnet de route de la CCI à Saint-Etienne
- Forum de l'entrepreneuriat à Saint-Etienne le 5 juin
- Point d'actualité sur l'aéroport de Saint Etienne
- Mise en place de la cellule Gilets jaunes le 29 avril à l'office du commerce de Saint-Etienne.

* **Délégation de Roanne – Guy Delorme** :

- Nouvelle salle de réunion « espace des entrepreneurs » inaugurée le 16/04

* **Délégation de Lyon – Philippe Valentin :**

CIEL – point d’avancée

* cet événement monté en ‘mode agile’ depuis janvier se profile bien

* presque tous les stands sont vendus

* partenariats avec plusieurs têtes de pont du secteur (Fédération promoteurs immobiliers, Ordre des architectes, Association des Directeurs immobiliers, ARSEG, AFPI...)

* Une dizaine de conférences, dont une conférence d’ouverture le 19 juin à 17h30 (Vous êtes bien sûr tous invités)

* Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole & Roannais Agglo seront a priori tous présents

L’ordre du jour étant épuisé, le Président Emmanuel IMBERTON invite les élus à poursuivre autour d’un cocktail déjeunatoire en salle Lumière.